

Le droit de savoir

Remplir la Formule 8 : Requête (formule générale)

Comment remplir la Formule 8 : Requête (formule générale)

Note : Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce document, veuillez consulter le site suivant : undroitdefamille.ca.

Important : Pour les femmes victimes de violence conjugale, c'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité, communiquez (en Ontario) avec la ligne francophone de soutien Fem'aide :

Téléphone : 1 877 336-2433

Mise en garde

Cet atelier contient des renseignements sur les procédures judiciaires en droit de la famille telles que définies au moment de sa mise en ligne, en mars 2018. Le droit peut avoir changé.

Vous pouvez trouver les renseignements les plus récents en consultant les sites suivants :

- [Lois et règlements du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Lois et règlements du gouvernement fédéral](#)

Cet atelier ne remplace pas les conseils juridiques et l'aide d'un avocat ou d'une avocate. Si vous n'avez pas les moyens d'en consulter, renseignez-vous auprès d'[Aide juridique Ontario](#).

Introduction

La Formule 8 : Requête (formule générale), permet d'introduire une cause devant la Cour de la famille. Vous pouvez l'utiliser pour faire des demandes comme :

- un divorce;
- une pension alimentaire pour vous ou pour vos enfants;
- la garde ou des droits de visite de vos enfants;
- une ordonnance de ne pas faire.

N'oubliez pas qu'il existe des formules qui s'appliquent à d'autres situations comme :

- Lorsque vous et votre ex-conjoint êtes d'accord sur le fait de déposer une demande de séparation ensemble.
- Lorsque vous demandez de changer une ordonnance que la Cour de la famille a délivrée dans le passé.

Avant de remplir la Formule 8 : Requête (formule générale), vous devez vérifier si elle s'adresse à vous. Pour avoir plus d'informations, vous pouvez consulter le Centre d'information sur le droit de la famille disponible sur le site du ministère du Procureur général :

<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/infoctr.php>.

Dans cet atelier, nous vous expliquons comment remplir la Formule 8 : Requête (formule générale).

Avant de commencer

Cherchez la version la plus récente de la Formule sur le site « Formules des Règles en matière de droit de la famille » du Gouvernement de l'Ontario en cliquant le lien suivant :

<http://ontariocourtforms.on.ca/fr/family-law-rules-forms/>

Commençons à remplir la Formule 8

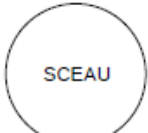
Dans cette section, nous vous guiderons, page par page, pour remplir la Formule 8 : Requête (formule générale).

Page 1

En-tête

En haut de la page se trouve l'en-tête. Elle est composée du *Nom du tribunal*, de l'*Adresse du greffe*, du *Sceau de la cour* et du *Numéro de dossier du greffe*. Vous pouvez attendre de vous présenter à la Cour de la famille avant de remplir cette section. Le greffier vérifiera si vous avez dûment rempli la Formule avant d'ouvrir un dossier. **Vous n'avez donc pas besoin de remplir cette section tout de suite.**

ONTARIO



SCEAU

at

(Nom du tribunal)

Adresse du greffe

Numéro de dossier du greffe

Formule 8: Requête
(formule générale)

Quand vous déposerez votre demande, le greffe vous donnera un numéro de dossier. Vous devrez l'indiquer sur toutes les pages de la Formule 8.

Numéro de dossier du greffe

Formule 8: Requête
(formule générale)

(page 2)

Numéro de dossier du greffe

(page 3)

Numéro de dossier du greffe

Page 1

Identification des parties et de leurs avocat(e)s respectifs

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Dans la section « Requérants (e)(s) », vous devez inscrire vos renseignements officiels : votre nom officiel complet, c'est-à-dire celui qui apparaît dans vos documents gouvernementaux, votre adresse, ainsi que vos coordonnées téléphoniques et électroniques.

Vous devez également inclure le nom, prénom, adresse, ainsi que les coordonnées téléphoniques et électroniques de votre avocat(e).

Note : Si vous êtes victime de violence conjugale et que vous craignez pour votre sécurité, discutez avec le greffe de la cour pour savoir comment garder votre adresse confidentielle. Il pourra vous renseigner, par exemple, sur la façon de communiquer avec la Cour et votre ex-conjoint par courriel.

Dans la section « Intimé(e)(s) », vous devez inscrire les coordonnées de votre ex-conjoint ainsi que ceux de son avocat(e).

Vous n'avez pas besoin de remplir la section « À L'AUX INTIMÉ(E) (S) ». Vous pouvez attendre de vous présenter au greffe. Le greffe fixera une date d'audience, et vous indiquera laquelle des voies du système de gestion est la plus appropriée pour votre cause.

À L'/AUX INTIMÉ(E)(S) :

UNE CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET FIGURENT SUR LES PAGES CI-JOINTES.

☐ LA PREMIÈRE DATE D'AUDIENCE EST FIXÉE AU (date) _____
À _____ (heure), ou dès que possible par la suite au : (adresse) _____

REMARQUE : S'il s'agit d'une cause de divorce, aucune date ne sera fixée à moins qu'une Défense ne soit déposée. Si un avis de motion vous a également été signifié, une date d'audience antérieure peut être fixée et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion.

- ☐ CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ACCÉLÉRÉE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES. Un juge responsable de la gestion de la cause y sera affecté avant qu'un juge n'en soit saisi pour la première fois.
- ☐ CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ORDINAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES. Aucune date d'audience n'a été fixée, mais si un avis de motion vous a été signifié, il porte une date d'audience et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion. Un juge responsable de la gestion de la cause ne sera affecté à la cause que lorsqu'une des parties aura demandé au greffier du tribunal de fixer une date pour la tenue d'une conférence relative à la cause ou que lorsque l'audition d'une motion est fixée, selon celui de ces deux événements qui se produit le premier.

Page 2

Motifs de la demande

À cette page, veuillez cocher la case du paragraphe qui s'applique à votre cause.

- ☐ Cette cause comprend une demande d'aliments. Elle ne comprend pas de demande portant sur des biens ni de demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.
- ☐ Cette cause comprend une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13.1 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

Si votre cause porte sur une demande d'aliments, veuillez cocher la case devant le premier paragraphe.

Si votre cause porte sur une demande de biens, ou la possession d'un foyer conjugal, veuillez sélectionner la case devant le deuxième paragraphe.

Vous n'avez pas besoin de remplir la case « Date de délivrance » au bas de la page. Le bureau du greffe se chargera d'indiquer la date à laquelle la délivrance de cette requête aura lieu.

Page 3

Antécédents familiaux

Cette section comporte plusieurs sous-sections qu'il faudra remplir minutieusement.

Dans la sous-section « Requéran(t)e », veuillez indiquer vos coordonnées personnelles. Elles incluent : votre âge, votre date de naissance (jour, mois, année), le lieu de votre domicile (municipalité et province), et la date à laquelle vous avez emménagé dans ce domicile. Elles incluent aussi votre nom de famille à la naissance, votre nom de famille avant votre mariage, si vous êtes déjà divorcée (si oui, veuillez indiquer le lieu et la date du divorce précédent).

REQUÉRANT(E) :	Âge: _____	Date de naissance (j, m, a) : _____
Domicilié(e) à (municipalité et province) _____		
depuis le (date) _____		
Nom de famille à la naissance : _____		Nom de famille immédiatement avant le mariage : _____
Déjà divorcé(e)? ☐ Non ☐ Oui (Lieu et date du divorce précédent) _____		

Note importante : Il faut avoir résidé en Ontario pendant une période minimum de 12 mois pour faire une demande de divorce. Néanmoins, il est possible de demander la séparation.

Dans la sous-section « Intimé(e) », veuillez remplir les informations de l'autre partie.

Ces informations incluent : son âge, sa date de naissance (jour, mois, année), son domicile (municipalité et province), et la date à laquelle elle (l'autre partie) a déménagé à ce domicile. Elles incluent aussi son nom de famille à la naissance, son nom de famille avant votre mariage, si elle (l'autre partie) a déjà divorcé (si oui, veuillez indiquer le lieu et la date du divorce précédent).

INTIMÉ(E) : Âge: _____ Date de naissance (j, m, a) : _____

Domicilié(e) à (municipalité et province) _____

depuis le (date) _____

Nom de famille à la naissance : _____ Nom de famille immédiatement avant le mariage : _____

Déjà divorcé(e)? ☐ No ☐ Oui (Lieu et date du divorce précédent) _____

Dans la sous-section « Lien avec l'autre partie », cochez les cases qui s'appliquent à votre cause. Si vous avez coché une ou plusieurs cases, veuillez remplir les informations sur la ligne qui suit. Le cas échéant, inscrivez les informations suivantes : la date à laquelle vous vous êtes mariée à l'intimé(e), la date à laquelle vous vous êtes séparée de l'intimé(e), et la date à laquelle vous avez commencé à habiter avec l'intimé(e). Si vous n'avez jamais vécu ensemble, veuillez cocher la case qui y correspond. Si vous habitez présentement avec l'intimé(e), veuillez cocher la case qui y correspond.

LIEN AVEC L'AUTRE PARTIE :

☐ Nous nous sommes marié(e)s (date) _____ ☐ Nous nous sommes séparé(e)s le (date) _____

☐ Nous avons commencé à vivre ensemble le (date) _____

☐ Nous n'avons jamais vécu ensemble ☐ Nous vivons toujours ensemble

Dans la sous-section « Enfants », veuillez énumérer tous les enfants qui sont impliqués dans cette cause. Même si vous ne faites pas de demandes qui concernent les enfants, veuillez les inclure dans le tableau. Remplissez le tableau avec les informations sur chaque enfant dans l'ordre suivant : noms et prénoms officiels, âge, date de naissance, lieu du domicile (municipalité et province), et la personne avec qui l'enfant habite présentement.

ENFANT(S) :

Énumérez tous les enfants concernés dans cette cause, même si aucune demande n'est présentée à leur égard.

Nom et prénom officiels	Âge	Date de naissance (j, m, a)	Domicilié(e) à (municipalité et province)	Habite actuellement avec (nom de la personne et lien de parenté avec l'enfant)

Causes ou accords antérieurs

Dans cette section, veuillez cocher la case qui s'applique à votre cause. Veuillez cocher si oui ou non, les parties (vous et l'intimé[e]) ou les enfants ont déjà pris part à une cause judiciaire; si oui ou non, les parties (vous et l'intimé) ont conclu un accord par rapport à une des questions en litige dans cette cause (c'est-à-dire si vous avez préalablement conclu un accord sur une des questions dans cette cause). Si oui, veuillez indiquer l'accord et les conditions de l'accord qui vont être inclus dans cette cause.

Veuillez aussi cocher si oui ou non un avis de calcul et/ou un avis de recalcul a été émis par le Service des pensions alimentaires pour enfants dans cette cause. Si oui, indiquez la (les) date(s) de l'avis (des avis) de calcul ou de recalcul, et indiquez si vous demandez ou non au tribunal de rendre une ordonnance d'aliments pour les enfants pour un montant différent de celui qui figure dans l'avis. Si cela est le cas, expliquez brièvement pourquoi vous demandez un montant différent.

Enfin, veuillez cocher si oui ou non vous avez participé à une session d'arbitrage avec l'intimé par rapport à l'une des questions en litige dans cette cause. Si oui, indiquez l'accord et la sentence arbitrale en droit de famille.

Les parties ou les enfants ont-ils déjà pris part à une cause judiciaire?

☐ Non ☐ Oui

Les parties ont-elles conclu un accord écrit au sujet d'une question en litige dans cette cause?

☐ Non ☐ Oui (*Indiquez la date de l'accord et les conditions de celui-ci qui sont en litige.*)

Un avis de calcul et/ou un avis de recalcul a-t-il été émis par le Service des pensions alimentaires pour enfants en ligne dans cette cause?

☐ Non ☐ Oui (*Indiquez la (les) date(s) de l'avis (des avis) de calcul ou de recalcul*)

Dans l'affirmative, demandez-vous au tribunal de rendre une ordonnance d'aliments pour les enfants pour un montant différent de celui qui figure dans l'avis?

☐ Non ☐ Oui (*expliquez*)

Les parties ont-elles soumis à l'arbitrage ou convenu de soumettre à l'arbitrage une question en litige dans cette cause?

☐ Non ☐ Oui (*Indiquez la date de l'accord et la sentence arbitrale en droit de la famille, le cas échéant*)

Page 4

Demande du/de la requérant(e)

Cette section comporte une sous-section intitulée « JE DEMANDE AU TRIBUNAL CE QUI SUIT : »

Dans cette sous-section, cochez toutes les demandes que vous faites au tribunal et qui s'appliquent.

- Si vous faites une demande pour une cause visée par la Loi sur le divorce, veuillez cocher les cases qui correspondent à votre cause sous la première colonne.
- Si vous faites une demande pour une cause visée par la Loi sur le droit de la famille, ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance, veuillez cocher les cases qui correspondent à votre cas sous la deuxième colonne.
- Si vous faites une demande pour une cause portant sur des biens, veuillez cocher les cases qui correspondent à votre cas sous la troisième colonne.
- Si vous faites d'autres demandes, veuillez cocher les cases qui correspondent à votre cas.
- Si vous faites une demande pour d'autres préoccupations qui ne sont pas indiquées dans le tableau, veuillez le préciser dans la section « autre ».

Demandes visées par la Loi sur le divorce <i>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si vous demandez un divorce et que votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</i>	Demandes visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance
00 ☐ un divorce 01 ☐ des aliments pour moi-même 02 ☐ des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 03 ☐ des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 04 ☐ la garde d'un ou de plusieurs enfants 05 ☐ le droit de visite à un ou plusieurs enfants	10 ☐ des aliments pour moi-même 11 ☐ des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 12 ☐ des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 13 ☐ la garde d'un ou de plusieurs enfants 14 ☐ le droit de visite à un ou plusieurs enfants 15 ☐ une ordonnance de ne pas faire/de non-harcèlement 16 ☐ une indexation des aliments du conjoint 17 ☐ une déclaration de liens de filiation 18 ☐ une tutelle à l'égard des biens de l'enfant

Demandes portant sur des biens
(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)

- 20 ☐ l'égalisation des biens familiaux nets
21 ☐ la possession exclusive du foyer conjugal
22 ☐ la possession exclusive du contenu du foyer conjugal
23 ☐ le gel des avoirs
24 ☐ la vente de biens familiaux

Autres demandes	50 ☐ Autre (Précisez.)
30 ☐ les dépens	
31 ☐ l'annulation du mariage	
32 ☐ les intérêts antérieurs au jugement	
33 ☐ demandes liées à un arbitrage en droit de la famille	

Sous le tableau, veuillez fournir des précisions par rapport à l'ordonnance que vous demandez au tribunal. Ces précisions comprennent, entre autres, les montants d'aliments (s'ils sont connus), le nom des enfants concernés par la demande de pension alimentaire, et la garde ou le droit de visite qui sont demandés.

Page 5

« FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE »

Dans cette section « FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE », veuillez cocher la/les case(s) qui s'applique(nt) à votre cause. Si vous vous êtes séparée de l'intimé(e), veuillez indiquer la date de la séparation, et indiquer si vous avez vécu ensemble ou non dans une vaine tentative de réconciliation (si vous avez vécu ensemble pendant une certaine période de temps, veuillez préciser les dates). Si l'intimé(e) a commis l'adultère, cochez la case et donnez des précisions. Vous ne devez pas nommer une autre personne. Par contre, si vous décidez de le faire, il faut signifier à la personne concernée la présente requête. Si l'intimé(e) a fait preuve de cruauté physique, ou si la cohabitation est devenue intolérable, veuillez cocher la case correspondante et donnez des précisions.

FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE

- ☐ **Séparation** : Les conjoints sont séparés depuis le (date) _____ et
☐ n'ont pas vécu ensemble depuis cette date dans une vaine tentative de réconciliation.
☐ ont vécu ensemble pendant la ou les périodes suivantes dans une vaine tentative de réconciliation : (Précisez les dates.)

☐ **Adultère** :

L'intimé(e) a commis l'adultère. (Précisez. Il n'est pas nécessaire de nommer une autre personne, mais si vous le faites, vous devez alors lui signifier la présente requête.)

☐ **Cruauté** :

L'intimé(e) a fait preuve d'une telle cruauté physique ou mentale à l'égard du/de la requérant(e) que la cohabitation est devenue intolérable. (Précisez.)

« FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES AUTRES DEMANDES »

Dans cette section « FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES AUTRES DEMANDES », veuillez indiquer les faits qui constituent le fondement juridique de vos autres demandes. Si nécessaire, vous pouvez joindre des pages supplémentaires.

IL EST TRÈS IMPORTANT DE DATER ET SIGNER LA REQUÊTE

*S'il y a des sections qui ne s'appliquent pas à votre cause, veuillez tracer une ligne diagonale pour barrer tout espace laissé en blanc sur la page.

« ATTESTATION DE L'AVOCAT »

ATTESTATION DE L'AVOCAT

Causes de divorce seulement

Je m'appelle : _____

et je suis l'avocat(e) du/de la requérant(e) dans cette cause de divorce. J'atteste m'être conformé(e) aux exigences de l'article 9 de la Loi sur le divorce.

Cette section « ATTESTATION DE L'AVOCAT » doit être remplie par votre avocat ou avocate lorsqu'il s'agit d'une cause de divorce seulement.

Ressources utiles

Information gratuite sur les démarches devant les tribunaux en droit de la famille

Contactez une cour près chez vous pour vérifier si vous pouvez avoir accès à :

- [Centre d'information sur le droit de la famille](#)
- [Avocat de service en droit de la famille de l'Aide juridique Ontario](#)
- Si vous êtes victime de violence conjugale, vous pouvez avoir recours au [Programme des agents de soutien en droit de la famille](#). Pour la liste des agentes francophones, [cliquez ici](#).

Renseignements sur les procédures en droit de la famille

- [Demandes en droit de la famille devant la Cour de justice de l'Ontario](#)
- [Demandes en droit de la famille devant la Cour supérieure de justice ou devant la Cour de la famille](#)
- [Demande générale en droit de la famille](#)

Autres ressources en ligne

- [Ministère du Procureur général — Droit de la famille](#)
- [Femmes ontariennes et droit de la famille](#)
- [Cliquezjustice.ca — Familles et couples](#)
- [Éducation juridique communautaire Ontario \(CLEO\)](#)
- [Centre d'information juridique d'Ottawa](#)

Cet atelier en ligne est maintenant terminé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [nos autres ateliers](#) qui portent divers sujets juridiques.



Ce document a été rédigé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.